

sion. La laïcité doit se souvenir de notre histoire complète, de l'histoire de son peuple bâtisseur et de l'histoire des luttes des femmes, pour l'obtention de leurs droits fondamentaux, sur le plan légal, social, politique et économique.

Donc, un projet de loi ou une charte sur la laïcité, l'un et l'autre devraient défendre les pages de l'histoire des femmes d'hier à aujourd'hui, solidifiant ainsi leur futur. Ils devraient relever du sentiment propre au Québec. Ils ne devraient pas sacrifier les droits de la majorité des femmes, d'origine ou d'adoption, pour favoriser 0,3 % des personnes musulmanes en Amérique du Nord et du Sud sur 2 233 000 000 de musulmans dans le monde.

Michèle C. Chartier pour la condition des femmes

La compréhension de la laïcité, devrait permettre à tous, une adaptation fine à notre communauté québécoise et à ce qu'elle représente. Un Québec laïque et mature, dans un rôle de terre d'accueil, se doit de dire ce qu'il représente, en priorité, pas en deuxième rang... Ainsi, la politique des droits réclamés et des devoirs à accomplir serait définie dans un contexte de plus grande connaissance, d'équilibre et de liberté pour la personne qui choisit et celle qui accueille... Présenter une laïcité en ce sens, en offrant l'essence de ce qu'est le Québec donnera certainement des réponses plus claires et plus enrichissantes. Notre « bonté » doit quelquefois se contrôler au profit de l'affirmation !

RETOUR VERS LE FUTUR

par Aline Couillard

Responsable du comité indexation du secteur

Fierté légitime



L'AREQ est fière de ses réalisations antérieures. Elle revient souvent sur l'historique des actions qu'elle a menées avec conviction et détermination.

Dans la revue Quoi de neuf, été 2013, elle s'enorgueillit à juste titre de ses sorties publiques. Que ce soit sur le droit de l'autonomie décisionnelle

de toute personne dans le « mourir dans la dignité », la sécurité des personnes âgées en résidences privées, la dénonciation de la publicité FIBE de BELL ou l'élimination graduelle du crédit accordé aux fonds de travailleurs, elle considère ses actions comme un succès.

Ses 55 000 membres lui confèrent un pouvoir indéniable. L'AREQ étant la plus importante association de personnes retraitées au Québec, elle jouit d'une écoute particulière et sait s'imposer partout où elle est présente.

Impuissance volontaire ?

Les retraités de l'État perdent de leur pouvoir d'achat progressivement de façon inquiétante. La désindexation de leur rente de retraite leur cause un tort sévère, injustifié et inestimable. Seules les victimes peuvent en évaluer les conséquences sur leur autonomie. Les plus mal pris ne s'affichent pas. Ils se débrouillent tant bien que mal et souffrent en silence.

Cette situation dure depuis plus de trente (30) ans.

- Pourquoi ?
- Où est passé le pouvoir de l'AREQ ?
- Cette toute-puissante a-t-elle utilisé les bonnes stratégies ?
- Aurait-elle cédé au confort de la servitude ?

Retour vers le futur

Dans le dossier de l'indexation, l'AREQ n'utilise pas ses moyens de défense. Elle puise plutôt dans son passé pour le réintroduire dans son futur.

En 2001, quelque 900 membres réunis en congrès votent pour la pleine indexation de leur rente de retraite. L'AREQ fait demi-tour et demande la demi-indexation.